



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADEMIQUE

DU

LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège des enseignants-chercheurs

Mme Geneviève ALLAIN	Mme Térésa KEANE GREIMAS
Mme Audrey BONNEMAIZON	M. Jean-Marc LEBLANC
M. Arthur BROUILLET	M. Régis MOILLERON
M. Emmanuel DUGUET	Mme Salah NAILI
Mme Marie-Claire GAZEAU	M. Didier NICOLLE
Mme Lucie GOURNAY	M. Yves PALAU
M. Georges GUELLAEN	M. Philippe SARREMEJANE
Mme Colette GUILLOPE	M. Christian TUTIN
M. Ivan GUILLOT	M. Mustapha ZIDI
M. Stéphane JAFFARD	

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Karine BELLANCE
Mme Chantal CORINUS
Mme Brigitte VICTOIRE

Collège des usagers*Titulaires*

M. Clément CHOUSSY	M. Taylan TUZLU
M. Thomas KHABOU	

Suppléants

M. Rémy DURAND	M. Sébastien LANGET
----------------	---------------------

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :Collège des enseignants-chercheurs

M. Jérôme AUTHIER (procuration donnée à M. Georges GUELLAEN)
Mme Anne-Catherine BACHOUD (procuration donnée Mme Salah NAILI)
Mme Sylvie BASTUJI-GARIN (procuration donnée à Mme Lucie GOURNAY)
Mme Anne-Françoise de RUGY (procuration donnée Mme Geneviève ALLAIN)
Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à Mme Audrey BONNEMAIZON)
Mme Barbara LAIK (procuration donnée M. Ivan GUILLOT)
M. Abdelhamid MELLOUK (procuration donnée à M. Yves PALAU)
M. Benjamin MOIGNARD (procuration donnée à M. Philippe SARREMEJANE)
Mme Judith MONNIER (procuration donnée à Audrey BONNEMAIZON)
M. Olivier MONTAGNE (procuration donnée à M. Georges GUELLAEN)
Mme Frédérique PIGEYRE (procuration donnée à Mme Marie-Claire GAZEAU)
M. Pierre PORTERO (procuration donnée à M. Mustapha ZIDI)
Mme Farida SEMMAK (procuration donnée à M. Yves PALAU)
Mme Oriane WAGNER-BALLON (procuration donnée à M. Yves PALAU)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien FREMONT (procuration donnée à Mme Marie-Claire GAZEAU)

Mme Valérie CORDIER (procuration donnée à Mme Colette GUILLOPE)

Collège des usagers :

M. Quentin DEMAY, titulaire (procuration donnée à M. Rémy DURAND)
 Mme Alix GERAUD DE GALASSUS, titulaire (procuration donnée à M. Clément CHOussy)
 Mme Morgane MUCHEMBLED, suppléante (procuration donnée à M. Clément CHOussy)
 Mme Alexandra MERLI, titulaire (procuration donnée à M. Rémy DURAND)
 Mme Canan UZGE, titulaire, (procuration donnée à M. Sébastien LANGET)

Collège des personnalités extérieures :

M. Patrick MOUNAUD (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 M. Damien LAMBERTON (procuration donnée à Mme Lucie GOURNAY)
 Mme Nolwenn LE BAIL (procuration donnée à M. Didier NICOLLE)
 M. Renaud TISSIER (procuration donnée Mme Lucie GOURNAY)
 M. Frédéric TOUMAZET, suppléant (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR LSH, représentée par Nathalie GOROCHON
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Christian CUESTA, Vice-président du Conseil d'Administration
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences économiques et de gestion
 M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation
 Mme Brigitte MARIN, Administratrice de l'ESPE
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire
 M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 Mme Lucie GOURNAY, vice-président du conseil scientifique
 M. Didier NICOLLE, vice-président à la stratégie et au développement

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège des enseignants-chercheurs :

Mme Françoise BOTTEREL-CHARTIER	Mme Sabrina LARBI
M. Laurent COUDROY DE LILLE	Mme Anne LEVADE
Mme Marie-Hélène DELFAU-LARUE	Mme Marine MEUNIER
M. Alain DESRAYAUD	M. Olivier PEGARD
M. Papa DIOP	M. Jean-François PICARD
M. Philippe GERMAIN	

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Agnès GIGON
M. Jean-Marc PASQUIER

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Julien LAFOND
Mme Marie-Pascal MARTEL

Collège des usagers :

Titulaires

Mme Agathe ALAIS	Mme Laure CHOURAQUI
Mme Tania IBRIS	M. Sébastien FOUCHER
M. Fabien CHEVALIER	Mme Nathalie GREGOIRE
M. Souad AMEUR	M. Romain MARTINS
M. Mathieu ANNE	Mme Aïcha MECHAB
Mme Lucie BLONDEAU	Mme Mélanie VASSELIN
M. Nicolas CHARVIN	

Suppléants

M. Hervé BOURSIQUOT	M. Mateusz CHODOROWSKI
Mme Salwa SOUEID	M. Rodja YILMAZ
Mme Julia-Elisa SEPULVEDA-DIAZ	Mme Morgane PANIS
M. Khalid LOIRDIGHI	Mme Naïla CHAOUCHE
Mme Manon CUPIF	M. Borhane MALLEK
M. Junior-Arcange MONTHE TOUSSIELE	Mme Chloé LAMAIRE
Mme Caroline NGUYEN	M. Nadjib AHMADA
M. Elie-Sacha DAHAN	Mme Sarah HADJADJ
M. Anthony DEVOUCOUX	

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Etudes et de la Vie universitaire
Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux finances
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service vie de campus
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme Liliane FINEZ, Direction des Études et de la Vie Étudiante
Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
Mme Béatrice GILLE, rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
M. Romain GHERARDI, Assesseur au conseil scientifique
M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales
Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'Institut d'urbanisme de Paris
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
M. Olivier MONTAGNE, assesseur au conseil scientifique santé

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV, Vice-présidente Humanité
 M. Yves PALAU, vice-président du conseil des études et de la vie universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 M. Alain ROSSI, Direction des systèmes d'informations
 M. Martin SCHEEL, assesseur relations internationales
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente relations internationales
 M. Philippe THIARD, Vice-président Patrimoine
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT.....	6
1.1 Politique d'emploi 2015 : enseignants-chercheurs et chercheurs	6
2 VIE INSTITUTIONNELLE.....	14
2.1 Point d'information sur le Conseil académique restreint	14

La séance est ouverte à 14 heures 42, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président procède à un rappel de l'ordre du jour.

1. Vie de l'établissement

1.1 Politique d'emploi 2015 : enseignants-chercheurs et chercheurs

Le Président expose que :

- Les documents sous forme de tableaux qui ont été remis aux membres du Conseil académique précisent l'ensemble des demandes et les objets retenus ;
- Une note, pour la première fois, explicite la manière de voir les choses, sur la campagne d'emploi pour les enseignants-chercheurs et vis-à-vis des BIATSS.

Il alerte enfin les membres du Conseil sur le fait que des décisions politiques pourraient affecter le budget des universités. Le budget 2015 pourrait donc ne pas être exactement celui qui sera voté.

M. CUESTA prend la parole et explique en préambule que :

- Le Conseil académique dans sa formation plénière se prononce sur la politique d'emploi des enseignants-chercheurs. Les documents envoyés concernaient cependant les enseignants-chercheurs et les BIATSS car il semblait utile de communiquer une information complète.
- Les documents recensent l'ensemble des postes demandés et il montrera ensuite l'ensemble des postes retenus qui seront affichées dans la publication, y compris avec les éléments composante par composante.
- Cette campagne est issue des dialogues de gestion et des rencontres avec les directeurs de composantes.

L'ensemble des demandes adressées sont au nombre de 69, recouvrant des demandes de publication d'emplois devenus vacants ou susceptibles de l'être et des demandes de transformation d'emplois. Cela englobe aussi des demandes de créations pouvant se faire, soit sur des supports disponibles, soit sur des supports reçus du ministère l'année précédente, et peut-être de futurs supports qui seront donnés à la COMUE et qui seront ensuite transférés à l'UPEC dans le cadre du contrat de site.

18 créations ont été demandées et 6 ont été retenues. 5 sont réalisées sur la base de redéploiements ou d'emplois nouveaux délégués. Il s'agit des emplois dit FIORASO.

Il existe également un emploi dans le cadre d'un contrat LRU pour l'UFR de médecine. Cet emploi est demandé mais il n'existera que s'il y a un financement que la composante médecine est en train de chercher.

Sur ces 5 créations prévues, se trouvent :

- 1 poste en médecine de professeur d'université ;
- 2 postes en faculté d'économie-gestion : 1 poste en sciences de gestion, management de l'innovation et 1 poste en management des systèmes d'information. Ce dernier est issu de la campagne FIORASO, c'est-à-dire des postes qui avaient été attribués l'année précédente, notifiés après la campagne d'emplois. Ils sont donc publiés dans la campagne d'emplois de cette année.
- 1 poste en AEI, en droit public, pour le Largotec, droit public, finances publiques et gouvernance.
- 1 poste de PR à l'UFR de sciences et technologies pour le LISA. L'UPEC ouvre de temps en temps ce type de poste pour des collaborateurs de l'UPEC susceptibles de passer PR.

Il y a également beaucoup de transformations d'emplois, essentiellement dans le cadre de l'ESPE mais pas uniquement, par exemple, pour l'IUP, pour le laboratoire Lab'Urba.

Il relève beaucoup de transformations de second degré en enseignants-chercheurs, soit en maîtres de conférences, soit en professeurs, presque exclusivement dans le cadre de l'ESPE. Des transformations s'effectuent dans le cadre d'enseignants du second degré qui partent à la retraite, vers des enseignants-chercheurs. L'UPEC est en effet une université fortement secondarisée du fait de l'arrivée de l'IUFM en 2007. Ces postes sont donc transformés au fur et à mesure en enseignants-chercheurs. Cela fait perdre des heures d'enseignement mais donne un potentiel recherche à cette nouvelle école.

Il détaille ensuite les propositions de transformations :

- 37 maîtres de conférences et 12 professeurs d'universités seront publiés, soit un ensemble de 49 postes d'enseignants-chercheurs.
- Sur les deux contractuels LRU : l'un est un renouvellement de contrat ; l'autre est proposé à la création à condition qu'il y ait un financement.
- 2 postes sont des transformations de postes ATER en médecine ;
- 2 postes d'ATER pour la faculté de sciences économiques et de gestion. La publication de 2 emplois est prorogée et pour bien montrer qu'ils ne sont pas redistribués dans une autre composante, la direction souhaite afficher les postes d'ATER..

Il présente ensuite le deuxième tableau qui récapitule tous les postes.

Il explique qu'une nouveauté est l'indication de l'article de publication dans le tableau du fait de l'obligation de signaler les postes qui sont réservés exclusivement à la mutation.

Mme GUILLOPÉ demande de quels articles il s'agit.

M. CUESTA répond qu'il s'agit pour les mutations de l'article 33 pour les maîtres de conférences et de l'article 51 pour les professeurs. Pour le moment, il n'y a que des art. 46.1 pour les PR et des 26.1 pour les maîtres de conférences qui sont le recrutement par concours classique.

Il précise notamment que :

- FSEG présente deux demandes de création prises en compte et les deux postes réservés pour des ATER parce du fait du projet affiché par l'économie, du nombre d'étudiants en baisse en M2 et des modifications à venir pour le périmètre de cette composante, il a semblé préférable d'attendre pour laisser décanter le choix de la composante. Cette démarche est adoptée pour plusieurs composantes : Sénart, FSEG, Droit.

- En droit, 2 postes de PR seront proposés à la mutation. L'UFR de droit recrute exclusivement les professeurs d'université dans le cadre de la mutation. Pour l'année qui viendra, la mutation est un cas très particulier parce que les autres dossiers ne sont plus recevables.

Le Président invite les membres du Conseil à poser leurs questions.

Mme GUILLOPÉ observe qu'on dit qu'il n'y a pas de création du tout à l'université. Elle se demande donc d'où proviennent ces créations et s'il y avait des postes en réserve.

M. CUESTA explique que dans le cadre des 1 000 postes qui sont attribués par l'Etat dans la campagne, la première année en 2013, l'UPEC n'a rien eu. Pour 2014, 3 emplois ont été créés dont 2 seront en BIATSS et un enseignant-chercheur maître de conférences.

Des emplois au titre du contrat de site, qui vont être fixés pour la campagne 2015, sont en attente. Ces emplois viendront, comme l'année précédente, une fois la campagne d'emplois votée. L'UPEC prévoit déjà des emplois possibles sur ces supports, tout en sachant qu'aujourd'hui, des postes sont encore vacants sur une année. Plutôt que de perdre un an pour créer les postes, ils sont prévus dès la campagne 2015, en prévision de ce que donnera l'Etat, sachant qu'il y aura des BIATSS et des enseignants et enseignants-chercheurs sur ce type de publications.

Mme GUILLOPÉ sollicite une idée du nombre de postes concernés.

Le Président répond qu'il n'en a aucune idée. C'est toute la difficulté de ces postes qui arrivent après les campagnes. La situation actuelle est telle qu'il ne faut pas prendre d'engagements trop importants. Parmi ces créations, un seul poste est véritablement en création pour les enseignants-chercheurs et fait partie des 3 postes obtenus l'année précédente.

M. AVENEL souhaite vérifier ce qu'il est indiqué pour les postes de l'AEI.

M. CUESTA l'informe qu'il est marqué : publication IMAGER pour le premier poste MCF ; en 06 publication IRG ; en création, Largotec, 02, MCF ; en publication, IMAGER, 14 MCF.

M. AVENEL rappelle qu'il avait été demandé en dialogue de gestion pour le deuxième, Largotec pour renforcer l'équipe d'enseignants de gestion. Il s'étonne que cela soit mentionné à l'IRG alors que sur le tableau qu'il a reçu précédemment il était indiqué Largotec.

Mme GOURNAY indique qu'il en a déjà été discuté au dialogue de gestion. Il apparaissait que l'unité de recherche Largotec ne souhaitait pas avoir un gestionnaire étant donné la spécialité du profil d'enseignement. Après discussion, il était convenu qu'un rattachement à l'IRG ferait sens.

M. AVENEL objecte ne jamais avoir été prévenu de ce changement.

Mme GOURNAY rappelle que la composante devait interroger l'IRG. La difficulté est qu'il y a un poste où il y a eu un déficit d'interaction entre l'unité de recherche et la composante. De ce fait, aujourd'hui, ce poste avec un volet recherche est encore à définir. Etant donné le niveau de stratégie scientifique demandé aux unités de recherche, il n'est pas possible de leur imposer un profil. La logique suivie est complètement comprise par la direction de l'unité de recherche en question. Elle ne comprend pas pourquoi cela bloque encore du côté de la composante.

M. AVENEL maintient que du point de vue formel, il n'y a pas eu la concertation adéquate.

Mme GOURNAY affirme que la discussion a eu lieu.

M. CUESTA fait valoir que le tableau reprend les demandes exprimées par la composante.

M. TUTIN intervient à propos des deux postes suspendus en économie. Les tableaux reçus avaient été adoptés par le conseil d'UFR à l'unanimité. Or sur 3 postes de PR, il n'y en a plus que 2, et sur 4 postes de maître de conférences, il n'en ressort que 3 dans le résultat final. Il remarque que :

– Sur le fond, les justifications ne lui semblent pas lumineuses. L'an dernier, un poste de PR en économie en 05 a été transformé en poste de maître de conférences en 06. Au total, il y a eu 4 départs de PR en retraite. Si un nouveau poste de professeur n'est pas pourvu, 2 postes de fait disparaissent. C'est un mouvement un peu inquiétant. Sur les 4 départs, deux personnes étaient spécialisées en finance. L'un des postes de professeur était destiné à pourvoir à ce besoin en finance. Le master en finance fonctionne plutôt bien et il estime que les données d'effectifs données transmises par l'UFR sont fausses en ce qui concerne les masters, de ce qu'il en connaît. Globalement, les effectifs en économie n'ont pas diminué et en licence, ils ont même augmenté fortement.

Il fait valoir que les besoins en ATER sont relativement limités depuis l'instauration en M2 de cours TD. Cela impose de faire faire ces enseignements par des enseignants un peu plus chevronnés.

– Sur la forme, il dénonce aussi l’obscurité qui a régné sur cette décision de mettre en suspens 2 postes alors qu’il y avait eu un débat en conseil d’UFR où ce tableau avait été voté à l’unanimité. Il y a un problème de fonctionnement et de démocratie à la fois au sein de l’UFR, et entre l’UFR et la Direction. Il n’est pas certain qu’il y aura des économistes au prochain conseil d’UFR.

M. CUESTA observe que les conseils sont libres et démocratiques.

Par rapport aux ATER, le choix a été fait de proroger d’un an plutôt que de recruter et de le regretter l’année d’après, sachant qu’il s’agit de la première année de grandes transformations par rapport à l’agrégation des sections 06 et 05, dont le concours va totalement changer.

Mme HOLLET-HAUDEBERT fait valoir que depuis qu’elle est à la tête de cette composante, elle s’étonne de son côté d’un certain nombre de pratiques au sein du département d’économie. Elle précise que :

– Le conseil de faculté a effectivement voté un tableau des emplois proposés par la précédente direction. Un ordre a été voté entre les 3 départements, ordre qui change chaque année. C’est pourquoi les postes en économie arrivaient en premier cette année, sans correspondre à une demande d’ordre prioritaire.

– Entre-temps, le dialogue de gestion a été bâti sur un certain nombre de données et d’observations en termes d’heures. Il s’est déroulé après la démission du directeur de département. Les demandes de poste ont été formulées alors qu’aucun projet n’était proposé et que le pilotage des heures n’était pas optimal. Elle évoque notamment le fait que des enseignants statutaires et contractuels soient en sous-service et que le budget des heures de surveillance et des vacances administratives s’envolait.

M. TUTIN objecte que les heures de surveillance n’ont rien à voir avec le sujet.

Mme HOLLET-HAUDEBERT affirme que des heures sont comptabilisées dans les services qui sont payées deux fois, à la fois en vacation administrative et dans le service.

Avant de demander des postes, elle considère qu’il faudrait qu’un certain nombre d’enseignants statutaires assurent leurs services.

Enfin, sur la question des effectifs en master, elle maintient qu’ils sont en baisse au total.

Mme ALLAIN s’interroge sur la transformation des postes de l’ESPE. Il y a eu des variations très fortes suite aux réformes de la formation des enseignants concernant la charge d’enseignement de l’ESPE. Ne serait-ce que la semaine précédente, la ministre de l’Éducation nationale a décidé d’un concours avec 500 emplois, ce qui signifie 500 stagiaires à la rentrée prochaine.

Le Président serait étonné qu’il y en ait 500.

Mme ALLAIN observe que les demandes de postes ont été faites en juillet par la composante alors qu’on ne savait pas encore combien il y aurait d’étudiants dans le second degré. Elle demande donc si

l'université s'engage à soutenir les besoins en enseignement de l'ESPE et à suivre ce dossier de manière concrète.

Le Président s'indigne de ces propos car cela fait plus de deux ans qu'il suit ce dossier. Il fait valoir que :

- La rectrice la semaine précédente a souligné que le projet de l'ESPE de Créteil était le plus avancé au niveau national.
- L'effort fourni dans la situation socio-économique actuelle de la France, pour transformer l'ESPE d'un institut de formation à un institut d'enseignement supérieur et de recherche, est très important.

Il admet que vis-à-vis de l'ESPE, il existe des évolutions à prendre en compte mais rappelle que le travail se fait sur une campagne d'emplois basée avant tout sur l'année N-1.

M. CUESTA souligne que :

- l'ESPE reste toujours la composante la plus encadrée de l'UPEC. Elle est certes spécifique mais des rencontres RH avec l'ESPE ont lieu très régulièrement.
- Sur les 500 postes affichés par la ministre, tout le monde sait cela les 1 000 emplois chaque année mis au concours ne font pas 1 000 personnes en plus dans l'enseignement.
- Sur la formation des fonctionnaires stagiaires, l'ESPE comme l'UPEC ont été obligées de réagir un peu tardivement sur l'afflux à la rentrée du nombre de personnes titulaires d'un M2. Or, certains d'entre eux sont allés trouver la rectrice pour se plaindre des enseignements qui leur étaient imposés. Il existe donc une déconnexion à l'ESPE entre le DU, qui consomme beaucoup trop d'heures vis-à-vis de fonctionnaires stagiaires qui, eux, pour partie, ne les demandent pas puisqu'ils ont tout ce qu'il faut, sauf la partie stage en école ou au collège.

La période est transitoire pour l'ESPE et la Direction y fait très attention. Mais ces heures qui sont diminuées avec le passage à des maîtres de conférences amènent un potentiel de recherche en éducation dont l'ESPE a besoin. Globalement, il existe un équilibre global et il n'y a pas de postes enlevés mais seulement transformés. Il insiste sur le fait que l'ESPE a le plus faible taux de vacation de l'UPEC.

M. ZIDI déclare que dans le cadre du comité technique de la semaine précédente, les points abordés en Conseil ont été discutés, en particulier le problème de l'ESPE.

Concernant la faculté sciences de gestion, il trouve stupide d'opposer les gestionnaires aux économistes. Vu de l'extérieur, cela donne l'impression d'un transfert de potentiel, d'autant plus que cette politique d'emplois s'inscrit dans une politique future au niveau de l'université. Il faudrait donc

peut-être d'abord, dans l'ordre chronologique, discuter de cette politique et ensuite des emplois. Il a l'impression que le problème est pris à l'envers.

- Il a été également discuté lors de ce CT de la concentration à certains endroits d'arrivées de nouveaux enseignants-chercheurs. Il est difficile de voir comment l'intégration peut se faire dans de bonnes conditions avec des arrivées aussi importantes. La demande a été faite de l'évolution des effectifs d'enseignants-chercheurs, laboratoire par laboratoire, qui existait à une époque.

Il ajoute que le vote du CT a été unanimement contre politique d'emploi, sauf deux abstentions. Il souligne l'amélioration des tableaux fournis par rapport à l'année précédente mais il persiste un certain nombre d'interrogations. Les abstentions ont été produites pour ne pas bloquer le processus dans l'examen des emplois et pouvoir les examiner en Conseil académique et au Conseil d'administration.

Mme GOURNAY rapporte que les unités de recherche se sont vues interroger sur la façon dont elles comptaient gérer l'intégration. Il existe deux configurations d'unités de recherche un peu différentes : celles où l'intégration d'un nouveau membre prend du temps et de l'espace et celles où la recherche est plus individuelle, l'intégration se fait plus dans la durée et demande moins d'espace.

Indépendamment de ce dialogue, les unités de recherche ont toutes été bien impliquées, à une ou deux exceptions près, dans les demandes de poste.

M. ZIDI évoque le cas d'une collègue qui avait été surchargée en enseignement. Il faut également veiller de ce côté-là.

Mme GOURNAY affirme que concernant l'ESPE, cette année, les choses ont fortement changé de ce point de vue.

M. SARREMEJANE se réjouit des effectifs de l'ESPE mais demande si ce principe de transformation pourrait être généralisé aux composantes les moins richement dotées, comme la sienne.

Le Président répond que cela fait partie des discussions menées dans le cadre du dialogue de gestion. Si le diagnostic est partagé et la stratégie commune, il ne voit pas de raison empêchant d'aller dans ce sens, avec cette notion d'arriver à trouver le juste équilibre entre formation et recherche.

Mme GUILLOPÉ revient sur les créations. Elle voudrait savoir ce qui a présidé à ces choix, *in fine*.

M. CUESTA indique que c'est toujours le n° 1 de chaque composante qui a été pris. Pour FSEG, il y en a 2, parce que l'un date de l'année N-1. Pour les 4 autres, il devrait y avoir des postes mais on ne sait pas vraiment combien.

Mme GUILLOPÉ souhaite savoir pourquoi il n'y a rien sur l'ESPE.

M. CUESTA répète que le travail se fait sur l'année n-1 et souligne que tout le monde a des besoins car l'UPEC est sous-encadrée. Certaines composantes sont en dessous de 40 % de taux d'encadrement et sont obligées de faire appel à 60 % d'heures de vacation ou complémentaires. Dans le cadre du développement de l'ESPE, tous les postes sont laissés. Mais il y a tellement peu de créations que des postes sont mis ailleurs comme sur FSEG, pour essayer de rattraper un retard important. Les transformations du second degré en enseignants-chercheurs sont demandables par toutes les composantes mais il s'agit toujours d'un dilemme entre augmenter le potentiel de recherche, et diminuer le potentiel d'enseignement.

M. GUELLAËN souhaiterait recevoir le tableau présenté car celui communiqué ne correspond pas.

M. CUESTA l'informe que le tableau projeté correspond à la volumétrie qui va remonter au ministère. Le tableau reçu correspond aux 69 demandes des composantes.

M. GUELLAËN demande si quand il est indiqué publication, cela signifie qu'ils seront ouverts au concours.

M. CUESTA le confirme sous réserve de soutenabilité financière. En effet, un vote des députés la semaine précédente a retiré 70 millions d'euros aux universités et écoles, soit 62 millions d'euros retirés aux universités non déficitaires. Pour le moment, le Sénat refuse d'adopter cette mesure et cela est donc en discussion au Parlement.

Le Président insiste sur le fait que le vote sera sous réserve de l'équilibre budgétaire.

Mme MARIN souhaite apporter deux précisions :

- Sur les encadrements à l'ESPE, il existe une rationalisation de l'encadrement des étudiants. Le public est essentiellement en masters avec seulement 20 étudiants en licences professionnelles. Le coefficient H/E est à 26.
- Les vacataires sont certes beaucoup moins nombreux que dans d'autres composantes mais l'ESPE fait appel essentiellement à des enseignants et les calendriers d'emploi de ces derniers ne sont pas très favorables à cette possibilité, notamment en économie et gestion. Dans cette discipline, il est fait appel à un très grand nombre de vacataires, pour de petites heures, ce qui rend la gestion encore plus difficile pour la personne qui prend en charge cette coordination. L'objectif est de l'optimiser.

Le Président propose de passer au vote.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Président soumet au vote le projet de politique d'emploi 2015 sur les enseignants-chercheurs et les chercheurs.

Le Conseil académique a, pour 35 voix « pour » et 13 abstentions, émis un avis favorable à la politique d'emploi 2015 des enseignants-chercheurs et chercheurs.

Le Président salue le travail effectué par les équipes de la DRH en lien avec d'autres équipes. Il constate de belles avancées. Il conviendra de progresser encore l'année prochaine.

2 Vie institutionnelle

2.1 Point d'information sur le Conseil académique restreint

(Projection de diapositives.)

M. CUESTA rappelle tout d'abord les compétences du Conseil académique en formation plénière :

- Il donne un avis global sur la qualification à donner aux emplois enseignants-chercheurs, essentiellement sur le nombre de postes mis au concours ;
- Il propose un schéma directeur au Conseil d'administration en matière de politique du handicap ;
- Il est consulté aussi sur la vie universitaire et syndicale des étudiants ;

Les décisions au Conseil académique comportant une incidence financière sont soumises à approbation du Conseil d'Administration.

La section disciplinaire, qui relève aujourd'hui du Conseil d'Administration, relèvera du futur Conseil académique à partir des élections de 2016.

Cela étant, de nombreux sujets nécessitent un Conseil académique en formation restreinte. Ce dernier sera compétent pour les questions relatives au recrutement, à l'affectation, à la carrière des enseignants-chercheurs. Ainsi beaucoup de sujets qui étaient effectués par le Conseil d'Administration en formation restreinte sont transférées par la loi et par le dernier décret des enseignants-chercheurs au Conseil académique en formation restreinte.

Il délibérera également sur :

- l'intégration des fonctionnaires dans le corps d'enseignants-chercheurs ;
- le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires de recherche ;
- la campagne des comités de sélection ;
- les délégations, les détachements, les CRCT, etc. ;

Tout ceci sera précisé ultérieurement en formation restreinte.

Un décret précise les conditions de la formation restreinte et prévoit un cas particulier : lorsqu'il examine des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs autres que les professeurs

d'université, le Conseil académique en formation restreinte est composé à parité d'hommes et de femmes et à parité de représentants de professeur d'universités et des autres enseignants-chercheurs.

Le Conseil académique en formation restreinte comprend les membres élus de l'ensemble du Conseil académique en formation plénière. Ce Conseil se prononcera par exemple sur le nombre de personnes des comités de sélection.

Mais dès lors qu'il aura à examiner des cas particuliers et des questions individuelles relatives aux personnes autres que les professeurs, il doit être composé à parité d'hommes et de femmes et à parité de professeurs et de maîtres de conférences.

Il existe donc trois Conseils académiques restreints :

- un Conseil académique restreint en formation plénière ;
- un Conseil académique restreint selon la règle de double parité ;
- un Conseil académique restreint aux professeurs.

M. CUESTA présente un exemple fictif sur la base de 80 personnes. Ce Conseil restreint en formation plénière comprend 45 enseignants-chercheurs élus : 27 professeurs (18 hommes et 9 femmes) et 18 maîtres de conférences (8 hommes et 10 femmes), soit un total de 26 hommes et 19 femmes.

Pour la composition de ce CAC restreint selon la règle de double parité, le décret précise que :

- Le Président fera un choix parmi les membres élus ;
- La proposition du Président doit impérativement comporter le plus grand nombre de personnes possible qui correspondent à cette définition.
- Le Président fera cette proposition en Conseil académique restreint en formation plénière qui a 15 jours pour se décider. Il faudra donc soit organiser un vote 15 jours après, soit faire une contreproposition de listes. Le Conseil académique restreint en formation plénière votera à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au tour suivant, sur la liste qui composera ce futur Conseil restreint composé selon la règle de double parité.

Par rapport à son exemple chiffré, comment trouver la règle de double parité en prenant le plus grand nombre possible ? Il faut regarder ce qui est limitatif entre professeurs, maîtres de conférences, hommes et femmes. Avec 18 personnes maîtres de conférences, en prenant 36 personnes au total, il peut y avoir l'égalité maîtres de conférences/professeurs et donc l'égalité hommes/femmes parce qu'il y a 19 femmes et 26 hommes. Il conserve donc les 18 maîtres de conférences (8 hommes, 10 femmes). Du côté du collège des professeurs pour avoir la double parité, il met 10 hommes et 8 femmes. Ainsi 8 professeurs hommes doivent être exclus et un professeur femme.

Le troisième type de Conseil restreint comprend l'ensemble des professeurs (18 hommes, 9 femmes). Il n'y a pas besoin de parité.

Ainsi dans son exemple :

- Le Conseil restreint en formation plénière comprend 45 personnes ;
- Le Conseil restreint selon la double parité comprend 36 personnes ;
- Le Conseil restreint aux professeurs comprendra 27 personnes avec 18 hommes et 9 femmes.

M. MOSCOVICI demande si un maître de conférences homme ne pourra donner procuration qu'à un maître de conférences masculin.

M. CUESTA répond que dans tout conseil, tout administrateur a le droit de porter toute procuration.

M. MOILLERON s'enquiert de la durée des mandats.

M. CUESTA indique que le mandat est identique à celui du Conseil académique plénier, soit quatre ans. Mais l'UPEC, pour la campagne de 2015 qui vient d'être votée, est dans ce cadre-là jusqu'aux élections de 2016.

Mme GUILLOPÉ voudrait savoir ce qu'il advient en cas de départs, de démissions.

Elle trouverait également intéressant de connaître le calendrier proposé.

M. CUESTA répond que sur les systèmes avec la double parité, il faut regarder la constitution du Conseil en l'état actuel, y compris avec des personnes qui ont démissionné. Aujourd'hui, le Conseil académique de 80 personnes à l'UPEC ne comprend pas 80 personnes. Toutes les universités, dans leurs Conseils académiques restreints ont plus de professeurs que de maître de conférences. Ce sont donc toujours des professeurs qui sortent du Conseil en formation pour la double parité. Pour que le Conseil académique soit totalement complet au niveau des maîtres de conférences, ce qui n'est pas le cas à l'UPEC, il faudrait faire des élections partielles et, en fonction des résultats, pour équilibrer avec la double parité, faire de nouvelles propositions pour faire admettre des professeurs qui compensent la double parité.

Ceci est à mettre en place rapidement mais le besoin absolu, par rapport à la campagne d'emploi, sera le moment où le Conseil académique restreint validera les résultats des comités de sélection. Il se prononcera sur des questions individuelles et il faudra alors que tout cela soit fini.

M. MOILLERON s'enquiert de ce qu'il advient quand un maître de conférences est promu professeur.

M. CUESTA indique qu'il perd sa place et qu'on regarde le suivant de liste, ce qui peut changer la règle de double parité.

Le Président demande quand sera faite la proposition.

M. CUESTA déclare que la première proposition peut être effectuée dans un CAC restreint avant les vacances de décembre. Compte tenu des 15 jours de délais légaux, il pourrait y avoir un vote début janvier. Sinon il faut organiser, en début d'année 2015, un Conseil académique en formation restreinte pour pouvoir faire le vote fin janvier.

Mme GUILLOPÉ voudrait savoir si Monsieur CUESTA a déjà fait ses calculs.

M. CUESTA le confirme.

Le Président objecte que les propositions ne peuvent être encore faites car il y a des noms derrière.

M. CUESTA ajoute que les propositions seront expliquées en conseil de Direction avec les directeurs de composantes.

Mme GUILLOPÉ constate que c'est la première fois que cette parité femmes/hommes est exigée dans un texte législatif relatif à des conseils d'université.

M. CUESTA objecte que c'est le CA restreint qui s'occupait de tout cela. Les comités de sélection sont obligatoirement égalitaires depuis qu'ils ont été créés.

La séance est levée à 16 heures 17.